



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 077
Séance du 14 octobre 2022

Prime de fin d'année pour les contractuels

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable au CT du 29 septembre 2022

La prime de fin d'année pour les contractuels, telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, est approuvée.



CT 29 septembre 2022

Politique indemnitaire - Dispositif de fin d'année

Il est proposé de reconduire le dispositif indemnitaire exceptionnel des années antérieures : octroi d'une prime de 200 euros nets à tous les **personnels contractuels BIATSS**, selon les conditions prévues (ancienneté de 10 mois minimum sur 2022).